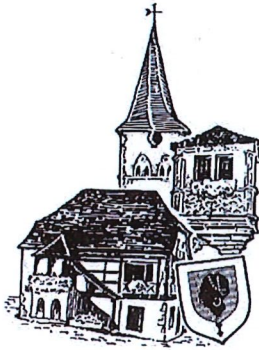


COMMUNE DE

68230 NIEDERMORSCHWIHR

ARRÊTÉ n° 41/2026
RELATIF AU NUMEROTAGE DE MAISONS

Le Maire de Niedermorschwihr,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2213-28 ;

Vu la demande de M. et Mme EDL Lukas & Céline

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire ;

ARRETE :

Article 1 : est arrêtée la numérotation suivante :

Libellée voie	Référence cadastrale	N°	Extension	Bâtiment
Route de Turckheim	Section 04 parcelles 65+66	10		Maison d'habitation

Article 2 : La secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A Niedermorschwihr, le 09 septembre 2026

Le Maire,

Jean-Luc LAMEY

